

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	46	30	36

**N° 233/2017**

**OBJET : Raccordement électrique définitif de l'ALAE-ALSH de Beaumont-sur-Lèze / Modification de l'emprise foncière du terrain d'assiette par intégration d'une parcelle complémentaire cédée par la commune - Prise en charge par la communauté de communes de l'ensemble des frais et des modalités nécessaires au transfert de propriété**

**L'an deux mille dix-sept et le 7 novembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur René AZEMA donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Pascal BAYONI à Monsieur Dominique BLANCHOT, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Pierrette HENDRICK à Monsieur Jean CHENIN, Madame Sabine PARACHE à Madame Nadia ESTANG, Monsieur Sébastien VINCINI à Monsieur Serge BAURENS.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Patrick DISSEGNA, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, René PACHER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la réalisation par la Communauté de communes de la construction d'un nouvel ALAE-ALSH sur la commune de Beaumont-sur-Lèze.

A cet effet, il s'avère nécessaire de procéder au raccordement au réseau d'électricité de ce nouveau bâtiment par la construction de la partie de réseau située en partie publique, du réseau d'alimentation principal jusqu'au coffret de raccordement positionné en limite de domaine public-privé.

Pour ce faire et après avoir analysé la situation au regard des difficultés techniques rencontrées sur site, il conviendrait de procéder à la modification de l'emprise foncière initialement envisagée lors de l'élaboration du projet.

Cette redéfinition de limite séparative permet d'envisager, comme le préconisent les services du Syndicat départemental d'électricité, le positionnement du coffret de raccordement en limite de propriété domaine public communal, domaine public Communauté de communes.

Cette implantation permet d'envisager le raccordement du réseau interne privé de l'ALAE-ALSH directement sur le coffret mis en place par le Syndicat d'électricité en réutilisant le fourreau positionné en attente au niveau de la chambre de tirage existante, ce qui permet de limiter les travaux à réaliser et les coûts pour toutes les parties.

Après avoir obtenu l'accord de la commune de Beaumont-sur-Lèze quant à cette proposition technique, il est proposé que celle-ci s'engage à céder à titre gracieux à la communauté de communes l'emprise foncière située à l'entrée existante de l'ALAE-ALSH pour une superficie nécessaire à l'opération de raccordement électricité.

En contrepartie, la communauté de communes s'engage quant à elle à réaliser l'ensemble des démarches foncières et d'urbanisme nécessaires auprès du géomètre, de la commune et de l'office notarial afin d'acter ce transfert de propriété.

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20171107-233\_2017-DE

Il est précisé qu'une servitude de passage est conservée par la commune sur le chemin d'accès du centre.

Considérant l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**VALIDE** le scénario technique présenté pour le raccordement définitif en électricité du bâtiment ALAE-ALSH tel que proposé ci-dessus ;

**MANDATE** Monsieur le président à toute fin d'engagement de l'ensemble des formalités administratives, foncières et d'urbanisme nécessaires afin de pouvoir intégrer la parcelle de terrain nécessaire, cédée à titre gracieux par la commune de Beaumont-sur-Lèze, au domaine de la communauté de communes selon le principe présenté sur le plan joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS